

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 270

présenté par

M. Plassard, M. Fait, Mme Félicie Gérard, M. Albertini, Mme Lemoine, M. Ardouin,
Mme Bellamy, M. Cormier-Bouligeon, Mme Magnier, Mme Goetschy-Bolognese, M. Thiériot,
M. Falorni, Mme Saint-Paul, M. Lamirault, Mme Le Hénanff, M. Larsonneur, M. Vuibert et
Mme Babault

ARTICLE 6

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« À ces effectifs, s'ajoute la création d'une réserve industrielle. Elle est constituée de volontaires issus des retraités depuis moins de cinq ans, d'anciens salariés de la base industrielle et technologique de défense et des spécialistes de la transformation des chaînes de production, en mesure de renforcer les capacités de production de notre industrie de défense. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer une réserve industrielle.

Si nous voulons que notre industrie de défense soit capable de se transformer en économie de guerre, il est nécessaire de pouvoir bénéficier de toutes les forces disponibles, y compris parmi les postes industriels.

A ce titre, faire appel à de jeunes retraités, à des personnes reconverties ayant une expérience reconnue dans l'industrie de la défense, ou encore à des experts de la production industrielle venant d'autres secteurs doit être possible. Et ce, de façon rapide et efficiente pour pallier plusieurs difficultés :

- Mobiliser les ressources humaines manquantes sur des secteurs clés de la production industrielle de défense

- L'industrie de l'armement étant un domaine particulièrement exigeant en termes de niveau d'expertise technique, si nous devons nous mettre en ordre de combat il faut être en mesure de pouvoir bénéficier d'un profil déjà aguerri et si possible à jour, plutôt que d'attendre la fin de formation d'un nouveau talent.
- Enfin, la création d'une réserve industrielle peut participer au renforcement du lien Armées-Nation, en rapprochant les enjeux de la BITD de citoyens qui ne s'y seraient pas intéressés sans la réserve.
En créant une réserve industrielle, cet amendement vise à prioriser les compétences en permettant aux spécialistes de l'industrie de défense d'apporter un soutien bienvenu en cas de crise majeure nécessitant une augmentation des cadences de production.

En créant une réserve industrielle, cet amendement vise à prioriser les compétences en permettant aux spécialistes de l'industrie de défense d'apporter un soutien bienvenu en cas de crise majeure nécessitant une augmentation des cadences de production.